# 3. CONTRAINTES OPÉRATIONNELLES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| **3.0 CONTRAINTES GLOBALES À LA DIRECTION GÉNÉRALE** | PROPOSITION Nº : 134-20-21<br>APPROBATION : 2021-06-24<br>RÉVISION : |

*La direction générale n'initie, n'autorise ou ne tolère aucune pratique, activité, décision ou situation illégale, imprudente ou contraire aux politiques du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN), aux principes d'éthique professionnelle et aux normes généralement reconnues dans le domaine des affaires.*

*La direction générale ne met pas en péril la crédibilité financière ou l'image corporative du CSCN, particulièrement d'une manière qui peut nuire à la réalisation de sa mission.*

*De plus, la direction générale ne néglige pas d'actualiser la mission et la vision qui ont été adoptées par le Conseil élu, soit :*

***Vision : Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.***

***Mission : Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.***